



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**Service d'infrastructure de la défense Nord-ouest
Bureau maîtrise d'œuvre d'Angers
Rue des Petites Musses
B.P. 14 114
49 041 ANGERS CEDEX 01**

Construction d'une Station de Lavage

DGA – TT

Montreuil-Juigné (49)

Numéro OP : 459291

Lot 01 : ST 02 Cloisons – Menuiseries intérieures

Cahier des Clauses Techniques Particulières

SOMMAIRE

1. DEFINITION DES TRAVAUX.....	3
2. DONNEES DE BASE	3
2.1. BOIS ET MATERIAUX DERIVES DU BOIS	3
2.1.1. BOIS MASSIFS	3
2.1.2. PANNEAUX DERIVES DU BOIS.....	3
2.2. PROTECTION DES BOIS.....	3
2.2.1. RISQUES BIOLOGIQUES	3
2.2.2. REPRISES D’HUMIDITE	4
2.3. MASTICS ET PRODUITS DE CALFEUTREMENT	4
3. *DOUBLAGES	4
3.1. GENERALITES.....	4
3.2. DOUBLAGE DES MURS TYPE 1	5
3.3. DOUBLAGE DU PLAFOND TYPE 2	5
4. *PAREMENT DE FINITION	5
5. *SIGNALETIQUE.....	5

NOTA :

- *Un chiffrage est attendu pour tous les articles comprenant un astérisque « * », article générant un prix.*

1. Définition des travaux

Les travaux concernent :

- Les travaux de doublage ;
- La réalisation d’équipements divers de type signalétique

Localisation : voir plans d’aménagement de l’aire de lavage

2. Données de base

2.1. Bois et matériaux dérivés du bois

Les essences, les choix d’aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois doivent répondre aux spécifications prévues par les normes en vigueur (notamment celles de NFB 53.510 - Bois de menuiserie - Nature et qualités) et à celles exigées par la marque de qualité NF, NF-CTB, OU CTB lorsqu’un produit la possède.

2.1.1. Bois massifs

En règle générale, ils seront de premier choix, secs ou étuvés. Ils devront présenter une résistance naturelle ou conférée par un traitement préventif aux attaques des agents biologiques (insectes, champignons, ...).

2.1.2. Panneaux dérivés du bois

Panneaux contre-plaqués :

Les contre-plaqués utilisés en extérieur ou en milieu humide confiné devront posséder la marque de qualité NF Extérieur CTB-X.

Panneaux de particules :

Les panneaux de particules destinés aux emplois à l’abri de l’eau et de l’humidité devront posséder la marque de qualité CTB-S. Les panneaux de particules susceptibles d’être réhumidifiés temporairement devront posséder la marque de qualité CTB-H.

Panneaux de fibres :

La définition, la classification et la désignation des panneaux de fibres sont données par la norme NFB 54.050.

Panneaux ignifugés :

Les panneaux de contre-plaqués, de particules ou de fibres ignifugés devront posséder la marque NF M1, M2 ou M3 dont le sigle sera apposé sur chaque panneau ou dalle.

2.2. Protection des bois

2.2.1. Risques biologiques

Tous les bois en œuvre devront présenter une bonne durabilité, naturelle ou conférée par un procédé de traitement préventif, et résister aux atteintes des agents biologiques (insectes, champignons, ...). Les produits de préservation du bois et les traitements effectués devront être parfaitement identifiés conformément aux normes en vigueur, notamment :

- NF B 50-100-Bois et ouvrages en bois :
- NF X 40-100- Produits de préservation des bois :

Une procédure de communication relative à l’information sur le traitement préventif du bois et des ouvrages en bois conforme à la NF B 50-102 pourra être exigée.

Les produits de préservation devront posséder le certificat de qualification CTB-BOIS PLUS, et les bois traités devront posséder le certificat de qualification CTB-BOIS PLUS.

2.2.2. Reprises d'humidité

Les ouvrages de menuiseries intérieures et extérieures seront protégés contre les reprises d'humidité par :

- Une couche d'impression de peinture appliquée en atelier conformément aux prescriptions de la NF P 23-501
- Une protection par produit hydrofuge appliqué en atelier pour les ouvrages destinés à rester apparents et protégés par lasures ou vernis.

2.3. Mastics et produits de calfeutrement

Ces matériaux réaliseront le calfeutrement et l'étanchéité entre :

- Gros-œuvre et dormant,
- Ouvrant et dormant,
- Vitrage et menuiserie.

Les mastics seront en cordons préformés : intumescents pour les portes PF ou CF

Ces produits devront posséder le label de qualité « SNJF » :

- Produits de calfeutrement de vitrage,
- Produits de calfeutrement et compléments d'étanchéité pour éléments de construction.

Les joints profilés compacts et homogènes seront en EPDM.

3. *Doublages

L'entrepreneur réalisera le doublage des murs/plafonds intérieurs des locaux selon les plans d'aménagement de l'aire de lavage.

3.1. Généralités

Mise en œuvre conforme au DTU 25.41, 25.42, 20.1; 23.1 et du fabricant

- bande ou cornière de renfort d'angle
- profilés de jonction avec fenêtres ou impostes
- étanchéité à l'air en pied de cloison
- protections pieds de cloisons dans les locaux humides
- pose de l'isolant et des plaques jusqu' à la toiture
- parements : composés de plaques de plâtre cartonées ou ciment conforme à la norme NFP 72.302 de, hydrofugées pour les locaux humides, à haute résistance au feu dans le cas où la réglementation l'impose et adaptées pour les locaux classé EC (locaux douches collectives).

Les joints entre les plaques et les raccords avec les cloisons seront à réaliser de manière à laisser une planéité parfaite afin de permettre la mise en place d'une peinture ou d'un revêtement de faïence.

L'entrepreneur devra l'ensemble des accessoires prévus par le fabricant.

Le système devra faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. en cours de validité. La mise en œuvre du doublage sera entièrement conforme aux directives et à l'avis technique donnés par le fabricant.

Les joints entre les plaques et les raccords avec les cloisons seront à réaliser de manière à laisser une planéité parfaite afin de permettre la mise en place d'une peinture ou d'un revêtement de faïence.

Toutes sujétions comprises pour la mise en œuvre et une finition soignée

3.2. Doublage des murs type 1

L'entrepreneur réalisera un doublage des murs donnant sur l'extérieur des locaux. Il sera réalisé sur toute la hauteur ou jusqu'au-dessus de la couverture selon le cas, par assemblage d'une plaque de parement sur une ossature métallique verticale en acier galvanisé avec l'incorporation d'un matelas isolant de laine minérale plus pare-vapeur.

Caractéristiques :

- Panneaux de laine minérale semi-rigides + pare vapeur : 80 mm d'épaisseur et un $\lambda = 0,032 \text{ W/m}^\circ\text{C}$
- Nombre et type de plaques : 1 plaque de ciment aquaroc d'épaisseur 25 mm minimum très haute dureté.
- Largeur et nombre d'ossatures métalliques : adaptée à la réalisation de l'ouvrage, de l'isolant à poser et des préconisations du fabricant

Localisation : Local technique, voir plans.

3.3. Doublage du plafond type 2

L'entrepreneur réalisera un doublage du plafond pour être coupe-feu 1H. Il sera réalisé par un assemblage d'une plaque de parement sur une ossature métallique horizontale en acier galvanisé avec l'incorporation d'un matelas isolant de laine minérale plus pare-vapeur.

Caractéristiques :

- Panneaux de laine minérale semi-rigides + pare vapeur : 200 mm d'épaisseur et un $\lambda = 0,032 \text{ W/m}^\circ\text{C}$
- Nombre et type de plaques : 1 plaque de ciment aquaroc d'épaisseur 25 mm minimum très haute dureté.
- Largeur et nombre d'ossatures métalliques : adaptée à la réalisation de l'ouvrage, de l'isolant à poser et des préconisations du fabricant

Localisation : Local technique, voir plans.

4. *Parement de finition

Pour un parfait achèvement des parements des murs intérieurs et extérieurs, des cloisons intérieures en maçonnerie ou en béton ne comprenant pas de doublage, l'entrepreneur réalisera un parement de finition de type enduit de ragréage sur toutes les parois vues (faces visibles).

Les enduits seront réalisés de manière à laisser une planéité et une finition parfaite afin de permettre la mise en place d'une peinture.

Les retours de tableaux des baies, habillage poteaux sont compris.

Les joints entre les plaques et les raccords seront réalisés de manière à laisser une planéité parfaite afin de permettre la mise en place d'une peinture.

Mise en œuvre selon les recommandations du fabricant.

Localisation : voir plans d'aménagement de l'aire de lavage (tous les murs en béton).

5. *Signalétique

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose des panneaux de signalisation :

Sécurité incendie :

- des panneaux d'évacuation d'affichage à pictogramme plastifié 10/10è avec les consignes de sécurité normalisées en cas d'incendie près des différentes sorties du bâtiment et un plan d'intervention à l'entrée principale du bâtiment. Fixation mécanique.

Information des locaux :

Pour tous les locaux :

- sur porte étiquette amovible la possibilité d’y inscrire le numéro du local et sa fonction qui seront donnés ultérieurement par le maître d’œuvre.
- fixation mécanique sur les portes